

République Française

Mairie de LE LANDREAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira

Le **MARDI** 3 JUIN 2024 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Tirage au sort jury d'assises 2026

1. CCSL - élections 2026 répartition des sièges
2. CCSL - demande fonds de concours - Complexe Les Nouëlles
3. Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles - avenants
4. Répartition des amendes de police 2024
5. Convention police municipale mutualisée - Avenant n°2
6. Dénomination de la future médiathèque
7. Personnel Communal - modification tableau des effectifs
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil
9. Comptes rendus des Commissions